

CIBLES : Plan d'action régional sur l'albinisme en Afrique (2017-2021)

Ce sont les cibles et les indicateurs permettant d'orienter et de suivre la mise en œuvre du Plan d'action régional sur l'albinisme en Afrique (2017-2021). Le plan d'action régional définit 15 mesures spécifiques et concrètes axées sur quatre piliers: **la prévention, la protection, la responsabilité** et enfin **l'égalité et la non-discrimination**. Le Plan d'action régional est également profondément guidé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son principe selon lequel personne ne doit être laissé pour compte, à commencer par ceux qui sont le plus en retard. Un rapport sur les objectifs de développement durable (ODD) et l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme sera soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018.

Ces objectifs et indicateurs pour la mise en œuvre du Plan d'action régional ont été guidés par les indicateurs des droits de l'homme des Nations Unies et par les ODD ainsi que les objectifs et indicateurs connexes. Lorsque les objectifs et les indicateurs des objectifs de développement durable sont directement pertinents pour déclencher des actions et générer des données qui contribuent à la mise en œuvre du plan d'action régional, ceux-ci sont mentionnés. Sinon, là où il n'y a aucun lien avec les cibles et les indicateurs des ODD, il convient de comprendre que les cibles et les indicateurs du Plan d'action régional deviennent des supports permettant de contextualiser les objectifs généraux des ODD avec la situation des personnes atteintes d'albinisme

A. Mesures de prévention

<i>Domaine de priorité</i>	<i>Partie responsable</i>	<i>Échéancier</i>	<i>Surveillance</i>	<i>Stratégie de mise en œuvre</i>
<i>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</i>				
<i>ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</i>				

1	Éducation du public et campagnes de sensibilisation continues (non pas ponctuelles) pendant au moins deux ans	Tous les intervenants	I à C	Indicateurs	Idées sur la façon de procéder/commentaires
1.1	D'ici 2021, mener des campagnes directes d'éducation du public sur l'albinisme (mettre l'accent sur le niveau rural et communautaire, écoles et foyers) et atteindre entre 25% et 50% de la population de chaque pays, selon sa taille (de façon proportionnelle)		I à M	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de la population directement atteinte, désagrégée par régions urbaines et rurales Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable	<ul style="list-style-type: none"> Démystifier l'albinisme par l'entremise de l'utilisation créative des médias Encourager la participation des organisations professionnelles et des guérisseurs traditionnels, des personnes atteintes d'albinisme et des membres de leur famille Diffuser l'image de personnes atteintes d'albinisme dans les documents publics Utiliser les médias traditionnels et sociaux Former le personnel des médias au sujet de la question

1.2	Dans les pays avec des signalements d'attaques, mener, d'ici 2021, des campagnes d'éducation du public au sujet de l'albinisme dans toutes les régions où des attaques ont été signalées, particulièrement dans les régions rurales		I à M	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fois où les foyers de tension sont atteints, désagrégé en fonction de la région (urbaine/rurale), de l'âge et du sexe. <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p>	
1.3	D'ici 2021, mettre en œuvre trois (3) programmes innovants d'éducation du public à impact élevé, atteignant le pays tout entier, notamment grâce à l'utilisation des médias traditionnels et sociaux, y compris la musique et le divertissement		M	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence de la présence dans les médias sociaux et traditionnels avec un auditoire élevé et une grande portée • Couverture géographique et démographique • Proportion de la population nationale atteinte, désagrégée en fonction du type de médias <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p>	
1.4	D'ici 2021, renforcer les capacités en matière de droits humains des organisations régionales, gouvernements, institutions nationales des droits humains et organisations de la société civile à protéger les droits humains des personnes atteintes à l'albinisme			<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions et de programmes nationaux mise en œuvre par les organisations régionales, gouvernements, institutions nationales des droits humains et organisations de la société civile à protéger les droits humains des personnes atteintes à l'albinisme <p>Source de renseignements: Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p>	
2	Collecte de données : données désagrégées et évaluation des besoins (notamment les besoins de sécurité)	État	M à L		
2.1	D'ici 2021, les recensements nationaux devraient fournir un portrait fidèle de la population atteinte d'albinisme		M à L	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont impliqué les personnes atteintes d'albinisme dans la conception et la réalisation du recensement national 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux personnes de choisir l'option «albinisme» dans une liste de recensement

	<p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. 			<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays qui ont adopté une méthodologie de recensement national avec l'indicateur précis «albinisme» <p>Source de renseignements: Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle 17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle 	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir des données proactives sur les secteurs des déficiences, de la santé et de l'éducation
2.2	<p>D'ici 2021, recueillir au moyen de méthodes axées sur les données probantes, des données sur les personnes atteintes d'albinisme par pays, désagrégées au moins par sexe, genre, âge et état de santé (vision et cancer de la peau), ainsi que le type d'écoles et de familles.</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, 		M	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays qui ont produit des rapports et d'autres publications officielles de qualité crédible et fiable avec des données désagrégées sur les personnes atteintes d'albinisme <p>Source de renseignements: Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle 17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle 	

	<i>race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.</i>			
2.3	<p>D'ici 2021, réaliser dans chaque pays une évaluation nationale des besoins (notamment des besoins en matière de sécurité, intégration et de réintégration) au sujet des personnes atteintes d'albinisme</p> <p>Lien avec les cibles des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.</i> 		M	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évaluations des besoins (projets pilotes ou projets à l'échelle du pays) réalisées • Ampleur des consultations et de la participation des personnes atteintes d'albinisme <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques</i>
2.4	<p>Dans les pays où on a constaté des signalements d'attaques, d'ici 2021, documenter fidèlement et publier des renseignements sur chaque attaque et les mesures prises par le gouvernement pour y remédier</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants</i> • <i>16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation</i> 		M à L	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports et d'autres publications officielles de qualité crédible et fiable documentant les attaques et les mesures prises par le gouvernement et régularité de leur publication • Nombre de rapports rendus publics par l'entremise de sites officiels, des médias ou d'autres activités de diffusion <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Liens avec les indicateurs des ODD</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, ventilé par sexe, groupe d'âge et forme d'exploitation</i> • <i>16.2.3 Pourcentage de jeunes femmes et hommes de 18 à 24 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans</i>

	<i>nationale et aux accords internationaux</i>			<ul style="list-style-type: none"> • 16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 derniers mois • 16.10.2 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information 	
3	Causes fondamentales – les identifier et les traiter	État avec soutien d'autres intervenants ayant des connaissances spécialisées et des techniques d'enquête	I à M		
3.1	Dans les pays où il y a eu des signalements d'attaques, d'ici 2021, rédiger un rapport fondé sur des données probantes pour déterminer les causes fondamentales des attaques, agressions, ou d'autres violations des droits de l'homme à l'endroit des personnes atteintes d'albinisme		I à M	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant rédigé un rapport de qualité crédible et fiable sur les causes fondamentales des attaques • Ampleur des consultations et de la participation des personnes atteintes d'albinisme <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des recherches – juridiques, anthropologiques, académiques et autres formes – sur les causes fondamentales¹ et les traiter • Réaliser des recherches, notamment des recherches sur le trafic illicite transfrontalier des organes
3.2	D'ici 2021, élaborer un cadre national juridique et stratégique à court, moyen et long terme qui comprenne des		M	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres nationaux juridiques et stratégiques traitant les causes fondamentales des attaques 	

¹ Les causes fondamentales relevées dans le rapport de l'experte indépendante incluent des croyances fausses sur l'albinisme, la sorcellerie, une application insuffisante de la loi, des lacunes dans les lois connexes au trafic illicite d'organes et l'ambiguïté au niveau des lois et de la pratique de la sorcellerie et de la médecine traditionnelle. Voir A/71/255.

	mesures spéciales envers les femmes et enfants atteints d'albinisme, fondé sur la recherche axée sur les données probantes et des investigations traitant les causes fondamentales des attaques			<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur des consultations et de la participation des personnes atteintes d'albinisme <p>Source de renseignements : Document officiel juridique/stratégique de l'État et rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p>	
--	---	--	--	--	--

B. Mesures de protection

Domaine de priorité	Partie responsable	Échéancier	Surveillance	Stratégie de mise en œuvre
<p style="text-align: center;"> <i>ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</i> <i>ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</i> <i>ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</i> <i>ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</i> <i>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</i> </p>				

1	Application de la loi efficace en réponse aux attaques et aux violations contre les personnes atteintes d'albinisme	État	I à M	Indicateurs	Idées sur la façon de procéder/commentaires
1.1	<p>D'ici 2021, s'assurer d'un plein accès aux services policiers et autres dispositifs de sécurité au niveau communautaire</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. • 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice 		M	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion, par pays, des personnes atteintes d'albinisme qui se sentent en sécurité lorsqu'elles marchent dans la région où ils habitent • Nombre de collectivités pertinentes dans chaque pays où l'on retrouve une présence et une protection policière rehaussée suffisante et adéquate <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques • 16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus 	<ul style="list-style-type: none"> • Former le personnel d'application de la loi, y compris les gardes-frontières, et leur allouer des ressources • Renforcer les structures de protection communautaires, en commençant par les autorités traditionnelles • Renforcer les structures des foyers et des espaces de vie • Équiper les personnes atteintes d'albinisme avec les moyens de se protéger • Garantir la protection des témoins en cas de risque de représailles •

1.2	<p>D'ici 2021, fournir des biens liés à la sécurité aux personnes atteintes d'albinisme dans l'ensemble du pays, en particulier à celles qui ont été victimes d'attaques</p> <p>Lien avec les ODD:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. 		I	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents de sécurité atteints d'albinisme et de membres de leur famille qui ont reçu des objets pour leur permettre d'assurer plus efficacement leur sécurité et la proportion de la population atteinte d'albinisme qu'ils représentent • Couverture des foyers de tension (endroit où il y a eu ou il y a un nombre d'attaques élevé) où on livre des biens liés à la sécurité <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des cadres juridiques criminels afin de juger de leur capacité de gérer les attaques et les violations à l'endroit des personnes atteintes d'albinisme • Inclure le trafic illicite d'organes à titre de crime grave • Prévenir les crimes connexes à la sorcellerie • Réglementer les pratiques des guérisseurs traditionnels • Inclure la couleur à titre de motif de discrimination interdit
2	<p>Examen des cadres législatifs, y compris ceux connexes au trafic illicite d'organes, à la sorcellerie et à la médecine traditionnelle, et reconnaissance de la couleur à titre de motif de discrimination</p>	État	I à L		
2.1	<p>D'ici 2021, adopter une loi (ou des dispositions) et des politiques interdisant le trafic illicite d'organes</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation • 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques 		I à L	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont adopté des lois ou des politiques interdisant le trafic illicite d'organes • Mise en place ou non de cadres politiques et juridiques nationaux interdisant le trafic illicite d'organes <p>Source de renseignements : Document officiel juridique/stratégique de l'État</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10.3.1 et 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme 	

	<p><i>discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable</i> 				
2.2	<p>D'ici 2021, adopter une loi (ou des dispositions) et des politiques interdisant les pratiques néfastes associées à la sorcellerie</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine</i> • <i>10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</i> • <i>16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable</i> 		I à L	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont adopté des lois ou des politiques interdisant les pratiques néfastes associées à la sorcellerie • Mise en place ou non de cadres politiques et juridiques nationaux interdisant les pratiques néfastes associées à la sorcellerie, ainsi qu'aux croyances et aux pratiques connexes <p>Source de renseignements : Document officiel juridique/stratégique de l'État</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>10.3.1 et 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme</i> 	
2.3	<p>D'ici 2021, adopter une loi (ou des dispositions) et des politiques interdisant</p>		I à L	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont adopté des lois ou des politiques interdisant les pratiques néfastes associées à la médecine traditionnelle 	

	<p>les pratiques néfastes associées à la médecine traditionnelle</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine</i> • <i>10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</i> • <i>16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable</i> 			<p>Source de renseignements : Document officiel juridique/stratégique de l'État</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place ou non de cadres politiques et juridiques nationaux interdisant les pratiques néfastes associées à la médecine traditionnelle <p>Source de renseignements : Document officiel juridique/stratégique de l'État</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>10.3.1 et 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme</i> 	
2.4	<p>D'ici 2021, adopter une loi (ou des dispositions) et des politiques interdisant la discrimination fondée sur la couleur</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</i> 		I à L	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont adopté des lois ou des politiques interdisant la discrimination fondée sur la couleur • Mise en place ou non de cadres politiques et juridiques nationaux interdisant la discrimination fondée sur la couleur <p>Source de renseignements : Document officiel juridique/stratégique de l'État</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>10.3.1 et 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12</i> 	

	<ul style="list-style-type: none"> 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable 			<i>mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme</i>	
3	Formation des travailleurs de la santé et des sages-femmes	État et tous les intervenants	I à M	Indicateurs	Idées sur la façon de procéder/commentaires
3.1	<p>Former les travailleurs de la santé de tout genre (y compris les sages-femmes traditionnelles) au sujet des enjeux pertinents connexes aux droits de l'homme des personnes atteintes d'albinisme</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable 			<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de pays ayant un cadre juridique, stratégique et institutionnel lié à l'éducation sur les droits de l'homme et à l'enseignement médical sur l'albinisme dans le secteur de la santé ● Proportion nationale des travailleurs de la santé formés au sujet de l'albinisme ● Précision du contenu et pédagogie du programme de formation <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques ● 3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Offrir de la formation sur l'albinisme et l'intervention précoce, liée en particulier à la déficience visuelle et au cancer de la peau (y compris des mesures préventives et curatives) Cibler, en particulier, les femmes atteintes d'albinisme et les mères d'enfants atteints d'albinisme
4	Régimes d'aide sociale qui incluent les personnes atteintes d'albinisme	État	I à L	Indicateurs	Idées sur la façon de procéder/commentaires
4.1	D'ici 2021, inclure toutes les personnes atteintes d'albinisme aux régimes		M		

	<p>nationaux et locaux de protection et d'aide sociales</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</i> • <i>1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et des politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes</i> • <i>1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté</i> 			<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et proportion de personnes atteintes d'albinisme couvertes par les régimes de protection et d'aide sociales, avec des renseignements précis sur les types de programmes <p>Source de renseignements : Rapport ou autre publication officielle de qualité crédible et fiable et statistiques officielles sur les régimes de protection sociale et d'aide sociale ; rapports des organisations de la société civile</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</i> • <i>1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté</i> • <i>1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)</i> • <i>1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des programmes d'aide sociale, l'aide juridique, des programmes d'atténuation de la pauvreté, etc.
4.2	D'ici 2021, instruire toutes les personnes atteintes d'albinisme, ainsi que les		M à L	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et proportion de personnes atteintes d'albinisme qui ont obtenu une éducation 	

	<p>membres de leur famille, au sujet des régimes nationaux et locaux de protection et d'aide sociales auxquels ils sont admissibles</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>1.3 Mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</i> • <i>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</i> 			<p>personnalisée sur les régimes de protection sociale et d'aide sociale. Source de renseignements : Rapport de qualité crédible et fiable et statistiques officielles sur les régimes de protection sociale et d'aide sociale ; rapports des organisations de la société civile</p> <p>Source de renseignements : Rapport ou autre publication officielle de qualité crédible et fiable et statistiques officielles sur les régimes de protection sociale et d'aide sociale ; rapports des organisations de la société civile</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</i> • <i>10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap</i> 	
5	Surveillance et production de rapports – soutenant le travail des organisations de la société civile	État et tous les intervenants	I à L	Indicateurs	Idées sur la façon de procéder/commentaires
5.1	D'ici 2021, obtenir un soutien pluriannuel de la part des secteurs public et privé pour promouvoir la jouissance des droits de l'homme des personnes atteintes d'albinisme			<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives soutenant directement les personnes atteintes d'albinisme par pays <p>Source de renseignements : Rapport ou autre publication officielle de qualité crédible et fiable et statistiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des ressources aux organisations de la société civile • Inclure les organisations de la société civile à tous les processus et programmes qui y sont connexes • Accorder de l'espace de travail aux organisations de la société civile

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable</i> • <i>17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière</i> 		<p>officielles sur les régimes de protection sociale et d'aide sociale ; rapports des organisations de la société civile</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable</i> • <i>17.17.1 Montant (en dollars américains) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile</i> 	
5.2	<p>D'ici 2021, produire des rapports périodiques exhaustifs sur la situation des personnes atteintes d'albinisme dans le pays, notamment sur les progrès de la mise en œuvre des cibles de ce Plan d'Action Régionale (PAR)</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand</i> 		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant un système public et privé systématique de collecte d'information et de production de rapports publics sur la situation des personnes atteintes d'albinisme <p>Source de renseignements : Rapport ou autre publication officielle de qualité crédible et fiable et statistiques officielles sur les régimes de protection sociale et d'aide sociale ; rapports des organisations de la société civile</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible</i> 	

	<p>nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.</p>			<p>conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle</p>	
--	--	--	--	---	--

C. Mesures de responsabilité

Domaine de priorité		Partie responsable Échéancier Surveillance			Stratégie de mise en œuvre
<p>ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p> <p>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>					
1	Combattre l'impunité ; accorder la priorité aux poursuites engagées contre les responsables des attaques	État	I à L	Indicateurs	Idées sur la façon de procéder/commentaires
1.1	<p>D'ici 2021, poursuivre tous les auteurs d'attaques et de violations connexes signalées</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice 		I à L	<ul style="list-style-type: none"> Application de la loi uniforme par les juges dans un contexte national (imposition ou non par les juges de peines différentes pour le même type de crime en fonction des caractéristiques personnelles ou ethniques du défendant ou de la victime) Nombre et proportion dans chaque pays de poursuites achevées connexes aux attaques signalées aux autorités d'application de la loi 	<ul style="list-style-type: none"> Former les procureurs et les enquêteurs en utilisant un manuel sur les pratiques exemplaires existantes Publier des directives en matière de détermination de peine et assigner les cas aux instances supérieures Allouer des ressources aux agents d'application de la loi, aux enquêteurs et aux procureurs

	<ul style="list-style-type: none"> 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions 			<p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable ; décisions des tribunaux</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus 16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population 	<ul style="list-style-type: none"> Nommer un procureur spécial
1.2	<p>D'ici 2021, poursuivre tous les maîtres d'œuvre des attaques et des violations connexes signalées</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions 		I à L	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et proportion de cas dans chaque pays où les maîtres d'œuvre sont poursuivis après une enquête approfondie des attaques signalées <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable ; décisions des tribunaux</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus 16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population 	
2	Soutien pour les victimes	État et tous les intervenants	I à M	Indicateurs	
2.1	<p>D'ici 2021, offrir des services de soutien à toutes les victimes d'attaques et à leur famille, y compris celles qui ont été victimes d'attaques avant 2017</p>		I	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de victimes, y compris les familles, qui ont reçu un soutien adéquat, y compris celles qui ont été victimes d'attaques avant 2017 	<ul style="list-style-type: none"> Offrir un soutien psychosocial, médical, juridique et socioéconomique afin de rebâtir les vies des victimes et des membres de leur famille

	<p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</i> • <i>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</i> 			<p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</i> • <i>16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population</i> 	<p>S'assurer de la disponibilité de tous les services de soutien au niveau communautaire</p>
2.2	<p>D'ici 2021, s'assurer de la mise en place d'un cadre juridique et stratégique pour les services de soutien à long terme à l'endroit des victimes d'attaques et de leur famille</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</i> • <i>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</i> 		I à M	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant un cadre juridique et stratégique pour les services de soutien à long terme pour les victimes d'attaques et leur famille • Mise en place ou non d'un cadre juridique et stratégique pour les services de soutien à long terme pour les victimes d'attaques et leur famille <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</i> • <i>16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population</i> 	

3	Réintégration des personnes déplacées	État et tous les intervenants	I à M	État et tous les autres intervenants	
3.1	<p>D’ici 2021, préparer toutes les collectivités touchées à recevoir les personnes atteintes d’albinisme qui ont été déplacées par l’entremise d’une sensibilisation communautaire et familiale</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l’ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions 		I à M	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays avec un appui à la préparation pour les collectivités touchées • Proportion des collectivités touchées sensibilisées par les programmes de préparation à l’échelle nationale <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • S’assurer que la réintégration des personnes déplacées est supervisée par une équipe qui consiste d’agences de développement communautaires et internationales • Réaliser une évaluation de la sécurité et sensibiliser le public avant la réintégration Agir dans l’intérêt supérieur des enfants
3.2	<p>D’ici 2021, organiser la réintégration sécuritaire des personnes atteintes d’albinisme qui ont été déplacées à la suite d’attaques et de la stigmatisation</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. • 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable 		I à M	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant un système national de données efficace au sujet des personnes atteintes d’albinisme déplacées • Nombre de cas signalés de réintégration sécuritaire dans chaque pays <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable : rapports des groupes et des organisations liées à l’albinisme</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques • 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l’objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l’homme 	

D. Mesures d'égalité et de non-discrimination

Domaine de priorité	Partie responsable	Échéancier	Surveillance	Stratégie de mise en œuvre	
<p>ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p> <p>ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p> <p>ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> <p>ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> <p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p> <p>ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>					
1	Création du poste d'agent spécialisé dans le domaine de l'albinisme dans un ministère responsable des personnes souffrant de déficiences ou dans un cadre national des droits de la personne	État	I à L	Indicateurs	Idées sur la façon de procéder/commentaires
1.1	<p>D'ici 2021, création d'un poste d'agent sur l'albinisme dans le ministère responsable des personnes souffrant de déficiences ou dans un cadre national des droits de la personne</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation 		I à L	<ul style="list-style-type: none"> Création ou non d'un poste dans le ministère pertinent, auquel on a conféré une base juridique et un financement suffisant <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction 16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services 	<ul style="list-style-type: none"> Assigner l'agent à un ministère général responsable de l'invalidité, de la santé ou des groupes marginalisés/minoritaires afin de s'assurer, entre autres, de la mise en œuvre des mesures du présent PAR

	<i>à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</i>			<i>publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population</i> 	
1.2	D’ici 2021, nommer au moins une personne atteinte d’albinisme à titre de titulaire de charge publique Lien avec les ODD : <ul style="list-style-type: none"> • <i>5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d’égalité</i> • <i>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l’ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</i> 		I à L	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination ou non d’une personne atteinte d’albinisme à titre de titulaire de charge publique, avec l’autorité efficace correspondante <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales</i> • <i>5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction</i> • <i>16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale</i> • <i>16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population</i> 	
2	D’ici 2021, des mesures d’accommodements raisonnables sont disponibles à tous les niveaux d’instruction pour les enfants et les adultes atteints d’albinisme	État	I à L	Indicateurs	Idées sur la façon de procéder/commentaires
2.1	D’ici 2021, élaborer un guide ou intégrer un guide préexistant sur les étudiants atteints d’albinisme au		I à L	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont inclus des directives précises sur les personnes atteintes d’albinisme dans les programmes de formation des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des dispositifs d’adaptation et des aides visuelles, notamment des copies des notes

	<p>programme de formation des enseignants</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable 			<p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants 	<p>d'enseignants/d'étudiants, et en assurer l'utilisation dans les classes et le milieu de travail, le cas échéant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure les personnes atteintes d'albinisme dans les politiques sur l'invalidité et les programmes de prestations
2.2	<p>D'ici 2021, augmenter de façon significative le nombre de personnes atteintes d'albinisme qui jouissent d'un emploi décent, qui leur permet de travailler dans des conditions sécuritaires et saines, avec une rémunération égale pour un travail de valeur égale</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale 		I à L	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de personnes atteintes d'albinisme avec un emploi soit à l'intérieur ou avec protection contre les rayons du soleil • Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de déficience, y compris les personnes atteintes d'albinisme • Taux de chômage des personnes atteintes d'albinisme <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap • 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap 	

	<ul style="list-style-type: none"> • 8.8 <i>Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire</i> 			<ul style="list-style-type: none"> • 8.8.2 <i>Plus grand respect au niveau national des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective), eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire</i> 	
2.3	<p>Former les enseignants et les éducateurs au sujet de l'albinisme et de la façon de fournir des accommodements raisonnables aux élèves/étudiants</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4.5 <i>D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</i> • 4.7 <i>D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de</i> 		I à L	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des élèves/étudiants jouissant d'accommodements raisonnables à l'école dans chaque pays • Proportion d'enseignants et d'éducateurs formés dans le domaine des accommodements raisonnables pour les enfants atteints d'albinisme dans chaque pays <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable, notamment du ministère de l'Éducation, ainsi que des groupes et des organisations de personnes atteintes d'albinisme</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4.5.1 <i>Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés</i> • 4.7.1 <i>Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants</i> 	

	<i>la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable</i>				
2.4	<p>D’ici 2021, fournir des dispositifs de basse vision gratuitement, y compris en supprimant les taxes à l’importation sur tous ces dispositifs</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 4.5 D’ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l’éducation et assurer l’égalité d’accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d’enseignement et de formation professionnelle 		I à L	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de personnes atteintes d’albinisme désagrégées par âge et par sexe, qui disposent de dispositifs de basse vision obtenus gratuitement dans chaque pays Nombre de pays qui ont supprimé les taxes à l’importation sur tous les dispositifs de basse vision <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable, y compris le ministère gouvernemental pertinent</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d’autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l’éducation de cette liste pouvant être ventilés 	
2.5	<p>D’ici 2021, réaliser une évaluation nationale sur les écrans solaires produits localement et, si possible, en amorcer la production</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de <i>sources multiples</i>, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins 		I à L	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays où les écrans solaires sont produits localement Nombre de pays qui ont mené un projet pilote sur les écrans solaires produits localement <p>Source : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l’État à des programmes de réduction de la pauvreté 	

	<p><i>avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être</i> • <i>3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable</i> 			<ul style="list-style-type: none"> • <i>1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)</i> • <i>3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques</i> • <i>3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)</i> 	
2.6	<p>D'ici 2021, mener un cas de litige stratégique au niveau national afin de faire la promotion de la cause des accommodements raisonnables pour les personnes atteintes d'albinisme et de la non-discrimination à leur égard</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice</i> • <i>16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable</i> 		I à L	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays où un cas de litige a été réalisé sur les accommodements raisonnables et la non-discrimination • Nombre de juges et d'avocats qui sont au courant de la situation des personnes atteintes d'albinisme <p>Source : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme</i> 	

	<ul style="list-style-type: none"> 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions 			<ul style="list-style-type: none"> 16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population 	
2.7	<p>D'ici 2021, jurisprudence évolutive dans les territoires de compétences régionaux et sous-régionaux faisant la promotion de la cause des accommodements raisonnables pour les personnes atteintes d'albinisme et de la non-discrimination à leur égard</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions 		I à L	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays où un cas de litige a été réalisé sur les accommodements raisonnables et la non-discrimination dans les territoires de compétence régionaux et sous-régionaux Nombre de mécanismes judiciaires au niveau régional qui ont été sensibilisés à la situation des personnes atteintes d'albinisme <p>Source : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme 16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est inclusive et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population 	
3	Accès à des soins de santé adéquats pour les personnes atteintes d'un cancer de la peau	État	I à L	Indicateurs	Idées sur la façon de procéder/commentaires
3.1	D'ici 2021, les écrans solaires devraient figurer sur toutes les listes nationales de médicaments essentiels		I	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays qui ont inclus les écrans solaires aux listes nationales des médicaments essentiels 	<ul style="list-style-type: none"> Offrir une distribution à l'échelle systémique pour les crèmes de protection solaire et offrir des

	<p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de <i>sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes</i> • 3.4 <i>D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être</i> • 3.8 <i>Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable</i> 		<p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)</i> • <i>3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques</i> • <i>3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)</i> 	<p>traitements contre le cancer et précancéreux gratuits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rembourser les frais de déplacement si les soins ne sont pas disponibles à une distance raisonnable • S'assurer que les personnes atteintes d'albinisme ne soient pas tenues de rester debout au soleil à l'école ou au travail ou au moment d'avoir accès à des services gouvernementaux Utiliser des cliniques mobiles (pratiques exemplaires)
3.2	<p>D'ici 2021, les taxes à l'importation devraient être annulées sur les écrans solaires et les produits dermatologiques semblables à titre d'accommodement raisonnable pour les personnes atteintes d'albinisme</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de personnes atteintes d'albinisme désagrégées par âge et par sexe, qui disposent d'écrans solaires et de produits dermatologiques semblables en quantité suffisante et obtenus gratuitement dans chaque pays 	

	<p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de <i>sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes</i> • 3.4 <i>D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être</i> • 3.8 <i>Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable</i> 			<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui ont supprimé les taxes à l'importation sur tous les dispositifs de basse vision <p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)</i> • <i>3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques</i> • <i>3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels telle que déterminée par les interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)</i> 	
3.3	<p>D'ici 2021, garantir la fourniture des soins de santé et assurance de santé à toutes les personnes atteintes d'albinisme, y compris des formations pour les professionnelles du secteur de la santé et la sensibilisation des familles et des chirurgiens</p> <p>Lien avec les ODD :</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Espérance de vie de la population nationale de personnes atteintes d'albinisme • Proportion de la population nationale de personnes atteintes d'albinisme couverte par une assurance maladie, par un fournisseur public ou privé. • Qualité des soins de la santé fournie sur le plan national par les professionnels de la santé et les familles 	<ul style="list-style-type: none"> •

	<ul style="list-style-type: none"> • 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de <i>sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes</i> • 3.4 <i>D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être</i> • 3.8 <i>Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable</i> • 3.c <i>Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</i> 			<p>Source de renseignements : Rapport/autre publication officielle de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.a.2 <i>Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)</i> • 3.4.1 <i>Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques</i> • 3.c.1 <i>Densité et répartition du personnel de santé</i> 	
--	---	--	--	---	--

4	Principe d'intersectionnalité	État et tous les intervenants	I à L	Indicateurs	Idées sur la façon de procéder/commentaires
4.1	<p>D'ici 2021, élaborer au moins un programme qui touche la discrimination multiple et croisée que subissent les personnes atteintes d'albinisme</p> <p>Remarque : Par exemple, traiter les questions connexes aux femmes, aux enfants et à l'éducation publique connexe à la nature de l'albinisme : déficience visuelle et de pigmentation à titre de caractéristiques clés coexistantes</p> <p>Lien avec les ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle • 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles • 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable • 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en 			<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui disposent de programmes ciblant la discrimination multiple que subissent des groupes précis de personnes atteintes d'albinisme, en particulier les femmes et enfants atteintes d'albinisme qui sont vulnérables de manière disproportionnelle <p>Source de renseignements : Rapport de qualité crédible et fiable</p> <p>Lien avec les indicateurs des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.1.1 <i>Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe</i> • 4.5.1 <i>Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs de cette liste relatifs à l'éducation pouvant être ventilés</i> • 16.b.1 <i>Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme</i> • 17.18.1 <i>Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Traiter et intégrer les questions croisées connexes aux femmes et aux enfants et les enjeux de la discrimination fondée sur le couleur

	<i>développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.</i>				
--	---	--	--	--	--

Remarques

Les définitions suivantes sont utilisées dans la description du plan :

- (A) Le terme « intervenants » comprend chaque groupe ou organisme pertinent, notamment les États, les sociétés civiles, les institutions nationales des droits de l'homme, ainsi que les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme et du développement ;
- (b) « Court terme » signifie entre un et deux ans ; « moyen terme » signifie entre trois et cinq ans ; et « long terme » signifie plus de cinq ans.
- (c) * « I » : Immédiat ; « C » : Court terme = 1 à 2 ans ; « M » : Moyen terme = 3 à 5 ans ; « L » : Long terme = Immédiat et plus